

Sport Planète

fédéré par

MAIF

APPEL À PROJETS ÉCOAVENTURIERS 2025

« Le sport a cette particularité de donner à comprendre concrètement les enjeux sociétaux et la force de relever en équipe les challenges associés »

(Yves Pellicier – Président MAIF)

Contexte

Assureur mutualiste et société à mission, MAIF constate jour après jour que le dérèglement climatique génère des risques de plus en plus fréquents et de plus en plus importants. À terme, les risques climatiques pourraient même devenir inassurables car ne relevant plus de l'aléa mais de la certitude.

Prévenir et limiter les conséquences des risques climatiques est un devoir pour l'assureur engagé et militant que nous sommes. Mais le sujet n'est pas aisé et peut même paraître rebutant.

Le recours au sport, sujet qui parle à tous car pratiqué par nombre d'entre nous, permet de traiter de préservation de la planète et du climat dans une dynamique d'action positive tout en restant dans un registre accessible et aisément transposable dans la vie quotidienne.

De cette volonté est né en 2019 le mouvement Sport Planète fédéré par MAIF (cf. [S'engager avec Sport Planète - Entreprise MAIF](#)).

Les objectifs de ce mouvement sont de différents ordres, très complémentaires les uns des autres :

- accompagner les organisateurs d'événement ;
- mobiliser les sportifs de tous niveaux ;
- mettre en mouvement le grand public ;
- embarquer les médias ;
- mesurer et atténuer les impacts ;
- préparer demain.

Qu'est-ce qu'un écoaventurier Sport Planète ?

MAIF soutient depuis 2020 une team d'écoaventuriers qui, loin des paillettes et de l'hypermédiatisation de certains sportifs, mettent leur corps et leur esprit au service de la protection de l'environnement pour **résister / militer / s'adapter / régénérer la biodiversité sur les territoires**.

L'objectif est aussi d'apporter un nouveau récit à la société et d'inviter le public à se lancer dans des écoaventures à sa propre échelle.

Les attendus MAIF

Durée et localisation des écoaventures

L'écoaventure pourra durer au maximum trois mois cumulés, sous forme d'une seule grosse écoaventure ou de plusieurs moyennes. Chaque écoaventure devra a minima durer 7 jours, la durée la plus pertinente tournant autour de 15 jours.

Les écoaventures devront passer totalement ou majoritairement par les territoires français (métropole et/ou outre-mer), aller à la rencontre du public, les sensibiliser et les engager. Elles devront en outre se dérouler sur l'année 2025.

Sur le plan éthique

L'écoaventurier respecte l'impératif moral des droits du vivant. Il :

- travaille dans le respect de la charte [« Les sept principes Sans trace »](#) ;
- respecte les [17 Objectifs de développement durable des nations unies](#).

Son projet sportif à vocation écologique porte sur une ou plusieurs des thématiques suivantes portées par le mouvement Sport Planète :

- mobilité douce ;
- protection/introduction de la biodiversité dans le respect de la biodiversité naturelle locale ;
- déchets et pollution ;
- protection/consommation raisonnée de l'eau ;
- alimentation raisonnée ;
- économie d'énergie et des ressources naturelles ;
- prévention des risques climatiques.

MAIF reste toutefois ouverte à toute proposition transversale ou traitant d'un autre sujet en lien avec sport et écologie.

Sur le plan opérationnel

L'écoaventurier :

- conçoit des aventures participatives¹ avec les territoires (paramètre important), les collectivités, les associations, le tissu humain local (penser intergénérationnel et social), les jeunes (milieu scolaire) ;
- organise les événements dont il est l'acteur principal, et trace lui-même ses parcours ;
- réalise ses écoaventures en solitaire ou semi-solitaire ;
- défend une cause, trouve son message et les manières de mieux le diffuser (en cohérence avec les équipes MAIF lorsque celle-ci est mentionnée) ;
- détermine en toute cohérence les lieux, les partenaires, les routes empruntées ;
- mêle villes et nature dans le tracé ;
- fixe un calendrier qui anticipe et s'adapte aux autres événements du territoire ;
- apprend à s'adapter aux aléas ;
- ne se met pas en danger pendant les événements ; et justifie à tout moment d'une conduite exemplaire.

¹ Derrière participatif, on entend :

- avoir un temps dédié dans un lieu éducatif ou associatif, ou être reçu par une collectivité de manière récurrente ;
- organiser un challenge numérique ou en présentiel.

L'écoaventurier retenu :

- portera un textile dans le cadre de ses écoaventures portant visiblement les logos Sport Planète et MAIF respectueux des chartes graphiques MAIF et Sport Planète (création en collaboration avec MAIF) ;
- fera la promotion des valeurs du mouvement Sport Planète ;
- fera la promotion de la tribune Sport Planète (jemengageavec.sportplanete.fr) ;
- fera la promotion de ses écoaventures et du mouvement Sport Planète sur ses réseaux sociaux et sur ceux du mouvement [@sportplanetemaif](https://twitter.com/sportplanetemaif) ;
- fournira des chiffres et données (KPI) au fur et à mesure de ses écoaventures ;
- participera à 6 réunions collégiales par an avec MAIF en visio et à une réunion en physique en début d'année 2024 (à des dates convenues en fonction des disponibilités de l'écoaventurier).

L'écoaventurier retenu devra en outre :

- être immatriculé au RCS, sous forme de société (et non en tant qu'entreprise individuelle ou autoentrepreneur), par exemple : SARL, SAS(U), etc. ; ou sous statut associatif.
- respecter la réglementation applicable ;
- disposer d'une assurance couvrant l'écoaventurier dans le cadre de ses écoaventures et toutes celles qui seraient nécessaires pour assurer la bonne exécution de la convention de partenariat à conclure.

Les contreparties MAIF

MAIF s'engage à :

- soutenir financièrement l'écoaventurier à hauteur d'un montant annuel de 7 000 € maximum ;
- communiquer pendant l'année sur l'écoaventure ou le partenariat ;
- fournir le soutien d'une équipe d'attachés de presse du mouvement Sport Planète tout au long de l'année pour évoquer le partenariat ;
- informer son réseau de militants sur le territoire ;
- promouvoir le partenariat sur les réseaux sociaux de [@sportplanetemaif](https://twitter.com/sportplanetemaif) ;
- prendre en charge financièrement les textiles écoconçus porteurs des logos MAIF et Sport Planète.

En fonction des attendus et des ambitions des écoaventures, MAIF pourra potentiellement prendre à sa charge tout ou partie de l'acquisition d'espèces végétales, et/ou de matériels permettant de résister / militer / s'adapter / régénérer la biodiversité sur les territoires.

MAIF pourra par ailleurs solliciter ponctuellement l'écoaventurier, en fonction de ses disponibilités, pour participer à des événements auxquels MAIF participe.

Composition et modalités de dépôt de dossier

1- Concernant la candidature, les pièces suivantes devront figurer au dossier :

- les documents permettant une identification du candidat (nom / prénom / âge / adresse postale / mail / téléphone) ;
- les noms, coordonnées et statut de la structure qui encaissera les fonds (société...) ;
- un certificat d'aptitude médical récent pour les activités réalisées.

2- Concernant la réponse au projet, les documents suivants seront joints² :

a) Tout document écrit et/ou vidéo permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits précédemment ;

b) Un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le projet va satisfaire :

- Les sports pratiqués. Expliquer la raison de ce choix.
- En quoi le sport sera un levier ou un vecteur de la transition écologique.
- Les thématiques écologiques défendues. Expliquer la raison de ce choix.
- Les parcours envisagés et leur localisation sur une carte. Expliquer la raison de ce choix.
- Le planning de mise en œuvre des écoaventures envisagées.

Le candidat devra en outre préciser les réseaux sociaux sur lesquels il va partager son écoaventure et celui sur lequel il est le plus à l'aise.

Il devra préciser le nombre de followers que comptent ses réseaux sociaux, le reach / l'engagement de ses publications.

En outre, l'écoaventurier s'engage à respecter le ton de voix MAIF et ses partis pris de communication (positif, apporteur de solutions, ...).

c) Un business plan précisant les éventuels cofinancements publics et/ou privés sollicités ou obtenus.

d) Un document récapitulatif sera joint pour expliquer la mise en avant / valorisation de MAIF et du mouvement Sport Planète dans le cadre de l'écoaventure.

3- Date limite de réception des dossiers

Le candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par courriel à nicolas.catesson@maif.fr, copie à catherine.le.guen@maif.fr et à adrien@nature-peinture.fr pour **au plus tard le 5 décembre 2024 minuit**.

² Cette liste est une base, et il vous appartient de rajouter tout élément qui vous semble nécessaire à l'instruction des dossiers.

Modalités d'instruction des dossiers et d'information des candidats

Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt des dossiers ne seront pas recevables.

L'instruction des dossiers reçus dans la période de dépôt se tiendra en deux temps :

- étude des dossiers du 6 au 15 décembre ;
- délibération dernière quinzaine de décembre par un jury final composé de représentants MAIF ;
- information des candidats entre le 21 et le 25 décembre.

Les candidats définitivement retenus seront conviés vers la mi-janvier à une première réunion physique collégiale d'échanges et de partage sur Niort (siège MAIF) ou Paris.